

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE BUZIET (Pyrénées Atlantiques)**

Le neuf avril deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle l'Ostalet, sous la présidence de Mme TOUVARD Fabienne, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-Philippe FLORENCE, Lionel DUCROS, Mmes Patricia MAUNAS, Nathalie BROCAS, MM. Sébastien LEMOIGNE, Vincent FRÉCHOU, David BONNAVENTURE, Philippe BORDENAVE, Mme Isabelle LESUEUR, M. Bernard PAUZADER.

Délégués de vote :

Absents/excusés :

Secrétaire de Séance : Mme Nathalie BROCAS

Date de la convocation : 30 mars 2021 – Affichage : 30 mars 2021

REÇU

20 AVR. 2021

**SOUS-PRÉFECTURE
MILHON STE MARIE**

Objet : Vote des taxes 2021

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un produit fiscal de 68 757 € est nécessaire pour garantir l'équilibre du budget.

Il précise que, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Commune bénéficie de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qu'elle n'a pas la possibilité de voter le taux de cette taxe mais qu'elle percevra 1678 € à ce titre.

Il précise également, qu'en application du coefficient correcteur la Commune versera une contribution de 31 956 €.

Le conseil est donc amené à se prononcer sur le vote des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il indique que, compte tenu des bases d'imposition notifiées par l'Etat, le produit fiscal pour ces deux taxes à taux constant serait de 65 476 €.

Il propose donc de (augmenter les taux d'imposition de 5 % selon le tableau ci-dessous :

	Base	Taux	produit
Foncier bâti	373 100 €	17.18 %	64 098 €
Foncier non bâti	22 000 €	21.18 %	4 659 €

Madame le Maire précise que le taux de foncier bâti de référence pour 2021 communiqué sur l'état 1259 et repris dans le présent tableau comprend le taux départemental de 2020 de 13,47 %.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, (1 contre, 1 abstention, 9 pour)

DÉCIDE de voter, pour l'année 2021, les taux d'imposition comme suit :

	Base	Taux	produit
Foncier bâti	373 100 €	17.18 %	64 098 €
Foncier non bâti	22 000 €	21.18 %	4 659 €

Le Maire,

Fabienne TOUVARD



*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme*